

ENGAGEMENT FINANCIER 2026/2027

A signer et à retourner avant le VENDREDI 26 JUIN 2026.

Sans réception de ce document dûment complété et signé, l'inscription ne pourra pas être validée.

1. Bénéficiaire de la Formation

Madame / Monsieur :

Demeurant :

.....

Représentant(s) légal(aux) de l'apprenant :

Nom : Prénom :

s'engage à acquitter la contribution des familles de l'établissement ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (demi-pension, activités culturelles et sportives, assurance obligatoire...) dont leur enfant aura bénéficié.

Parents séparés ou divorcés :

En cas de facturation répartie entre les deux parents, merci d'indiquer ci-dessous la clé de répartition :

.....

Dans ce cas, les deux parents doivent signer le présent engagement, et fournir un mandat de prélèvement distinct pour chacun.

2. Frais de scolarité

Libellé	Lycée privé EPIL
Contributions des familles	1 022.00 €
Frais annexes (1) *	265.00 €
Projet numérique *	250.00 €
Caution Tablette	100.00 €
Total Frais de scolarité	1 637.00 €

(1) Sous réserve de changement de tarif de nos prestataires.

* En cas de départ anticipé, l'intégralité de cette somme reste due.

3. Frais de restauration

Le régime choisi (externe, demi-pension) est valable pour toute l'année scolaire.

Une modification est possible **jusqu'au VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026**, sur demande écrite à : comptabilite@ozanam.eu (indiquer nom, prénom, classe et régime souhaité).

Passé ce délai, afin d'optimiser la qualité de notre service restauration, aucun changement de régime ne sera accepté.

En cas de non-paiement malgré relance, l'établissement peut suspendre l'accès à la demi-pension, après information écrite aux responsables légaux. Cette mesure ne concerne pas la scolarité de l'élève.

En cas d'absence supérieure à 7 jours, les repas seront **remboursés à partir du 8^{ème} jour uniquement sur présentation d'un certificat médical** à la demande écrite des parents au service comptabilité.

L'annulation d'un repas via École Directe **n'a aucun impact** sur la facturation du forfait.

La facturation des demi-pensionnaires est établie **fin septembre** pour l'année scolaire complète.

⇒ **Choix du régime pour l'année 2026/2027**

Régime	Prix du repas	Prix annuel
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 5 jours / semaine (Sans déduction période de stages)	6.90 €	1 186.80€
<input type="checkbox"/> Externe : plateau repas	7.50 €	

4. Modalités de règlement

Madame / Monsieur : -----

Représentant(s) légal(aux) de l'apprenant :

Nom : ----- Prénom : -----

Prélèvement automatique en début de mois

9 prélèvements : 17 octobre, puis le 7 de chaque mois, de novembre 2026 à juin 2027 inclus.

Prélèvement automatique en fin de mois

9 prélèvements : le 30 de chaque mois d'octobre 2026 à juin 2027 inclus.

Le mandat SEPA ci-dessous doit être complété et accompagné d'un RIB.

A :

